

POLITIQUE ÉDITORIALE

Propriété	2
Mission.....	2
Gestion des revues et indépendance de la rédaction.....	2
Conseil d'administration	2
Directeur de la publication.....	2
Éditeur.....	2
Rédacteurs en chef	3
Paternité	3
Examen par les pairs	4
Appels.....	5
Propriété intellectuelle	5
Droit d'auteur.....	5
Prépublication et postpublication.....	6
Éthique en recherche et dans la production de rapports	7
Recherche comportant des expériences sur des humains ou des animaux ou des prélèvements de spécimens.....	7
Essais cliniques.....	8
Disponibilité des données.....	8
Directives relatives à la production de rapports.....	8
Équité en matière de sexe et de genre	9
Race et ethnicité	9
Édition éthique	9
Conflits d'intérêts.....	9
Inconduite	11
Plaintes	14
Discussion et corrections après la publication	14
Accès au contenu	15

Politique éditoriale

Propriété

Canadian Science Publishing (CSP), éditeur sans but lucratif constitué en vertu d'une loi fédérale, possède et publie une série de revues scientifiques.

Mission

CSP assure la publication de revues scientifiques internationales de grande qualité qui fournissent aux chercheurs du Canada et de l'étranger un moyen de communiquer leurs résultats. Elle encourage l'échange des connaissances scientifiques, déterminée à renforcer l'intégrité, la pertinence et le rayonnement scientifiques. Elle veille à faciliter le repérage, l'utilisation et le partage des connaissances scientifiques.

Gestion des revues et indépendance de la rédaction

Les rédacteurs en chef sont bénévoles et travaillent indépendamment de l'éditeur; ils jouissent d'une totale liberté éditoriale et ont l'entière responsabilité de choisir le contenu le plus pertinent et opportun. L'éditeur agit de façon prudente sur le plan financier pour assurer la pérennité de la revue et rend des comptes à son conseil d'administration.

Conseil d'administration

CSP est régie par un conseil d'administration composé de professionnels d'expérience représentant les divers intérêts des parties prenantes de l'édition savante. Il incombe au conseil d'administration de surveiller les activités de l'organisme.

Directeur de la publication

Il assume la responsabilité globale de l'intégrité scientifique et éditoriale des revues que détient et publie Canadian Science Publishing. Il s'agit notamment de nommer et de conseiller les rédacteurs en chef au besoin, d'établir des politiques et de résoudre des questions et des conflits d'ordre éthique, le cas échéant.

Éditeur

L'éditeur est responsable des aspects opérationnels, financiers et juridiques de la publication des revues, ce qui comprend, notamment, la politique du droit d'auteur, les questions de responsabilité, le budget, les coûts, les recettes, l'accès aux publications (abonnements et ventes) et la tarification.

Politique éditoriale

Rédacteurs en chef

Les rédacteurs en chef sont responsables du contenu et de la qualité scientifique de leur revue, ainsi que du respect des normes d'éthique de l'édition scientifique. Il s'agit :

- de solliciter du contenu de haute qualité;
- de respecter le nombre de pages accordé à la revue par l'éditeur;
- de rehausser le profil de la revue au Canada et à l'échelle internationale;
- de nommer les membres d'un comité de rédaction et/ou des rédacteurs adjoints et d'en assurer la direction;
- de préserver l'intégrité des processus d'examen par les pairs;
- d'enquêter sur les allégations d'inconduite.

Paternité

CSP adhère aux [critères de paternité de l'ICMJE](#) (International Committee of Medical Journal Editors). Un auteur est une personne qui :

- contribue substantiellement aux travaux de conception ou d'élaboration, à l'acquisition des données ou à l'analyse et à l'interprétation des résultats;
- contribue à la rédaction de l'article ou à la révision critique du contenu intellectuel important;
- donne l'approbation finale à la version à publier;
- accepte d'être responsable de tous les aspects du travail.

Toute personne figurant dans la liste des auteurs doit satisfaire à chacun de ces critères de paternité, et toute personne répondant à ces critères doit être inscrite comme auteur. Les collaborateurs qui ne satisfont pas à ces critères doivent être cités dans les remerciements.

[À compter du début de 2020] **Identificateur d'auteur.** En tant qu'organisme membre de l'ORCID (Open Research and Contributor Identification), CSP exige que l'auteur qui soumet un article indique son [identifiant ORCID](#) lors de la soumission initiale du manuscrit. Elle incite également tous les coauteurs à lier leur identifiant ORCID à leur compte d'utilisateur du système de soumission de manuscrit. L'identifiant ORCID identifie les chercheurs de manière unique et pérenne. Il permet de résoudre le problème d'ambiguïté des noms et assure la bonne attribution des travaux de recherche et autres activités.

[À compter du début de 2020] **Contributions des auteurs.** On demande aux auteurs de préciser leur contribution à l'article sur une liste des collaborateurs à l'aide de la taxonomie des rôles des collaborateurs du CASRAI ([CRediT](#)). Les contributions des auteurs sont recueillies au moment de la soumission du manuscrit.

Examen par les pairs

L'examen par les pairs mise sur l'expertise et la bonne volonté des chercheurs pour veiller à ce que le patrimoine scientifique soit exact et crédible. Nous sommes reconnaissants des efforts volontaires de nos examinateurs (lecteurs critiques), dont le travail contribue à l'amélioration de nos publications.

Plateforme. Les revues de CSP utilisent une plateforme en ligne pour la soumission et l'examen par les pairs des articles. Il s'agit de ScholarOne Manuscripts.

Sélection. Toutes les soumissions de manuscrit sont évaluées par un rédacteur en chef. Le manuscrit jugé hors du champ de la revue ou inapproprié est rapidement refusé sans faire l'objet d'un examen par les pairs ou on offre aux auteurs de le transmettre à une autre revue jugée plus appropriée. Le manuscrit qui semble respecter le champ de la revue, être digne d'intérêt et montrer une bonne méthodologie est transmis à des spécialistes du domaine aux fins d'examen par les pairs.

Examineurs. Au moment de la soumission du manuscrit, les auteurs ont la possibilité de fournir des noms d'examineurs à privilégier et à exclure, mais les rédacteurs en chef peuvent inviter tout spécialiste qualifié à examiner l'article. Les examinateurs sont recrutés au sein de l'ensemble de la communauté scientifique, bien que certaines de nos revues comptent sur les membres du comité de rédaction qui font office d'examineurs spécialisés (consulter les pages Web des revues pour de plus amples détails). On demande à l'examineur de refuser toute demande d'examen qui présente un conflit d'intérêts et de déclarer toute présence de conflit survenant au cours du processus d'examen par les pairs. L'examineur peut évaluer un manuscrit avec une personne en formation, mais on s'attend à ce qu'il évalue le manuscrit de façon indépendante, approuve les derniers commentaires et déclare la participation du coexamineur dans les commentaires remis au rédacteur en chef. Une fois l'examen terminé, l'examineur peut choisir de faire reconnaître sa contribution à cet égard sur [Publons](#).

Modèle d'examen par les pairs. Les revues de Canadian Science Publishing utilisent le processus d'examen par les pairs à simple insu, c'est-à-dire que les auteurs ne connaissent pas le nom de l'examineur, à moins qu'il s'identifie volontairement dans les commentaires qu'il fournit aux auteurs. Selon la revue, on accorde un délai de deux à trois semaines aux examinateurs pour effectuer leur examen.

Rapports des examinateurs. Les examinateurs doivent traiter de façon confidentielle toute communication concernant les manuscrits non publiés. Dans leur examen, ils doivent évaluer l'originalité de l'article, la qualité du contenu scientifique et de la communication de l'information et l'intérêt pour le lecteur. Les commentaires destinés aux auteurs doivent être précis et constructifs pour aider les auteurs à améliorer leur article. Les commentaires destinés au rédacteur en chef doivent divulguer toute préoccupation d'ordre éthique soulevée au cours de l'examen. Les examinateurs peuvent également accepter ou refuser d'examiner une version révisée de l'article. Les examinateurs sont informés de la décision de la rédaction concernant les articles qu'ils examinent.

Politique éditoriale

Décisions. Les décisions de la rédaction — que ce soit une acceptation, un refus ou une révision — sont transmises à tous les auteurs. Dans le cas des décisions suivant un examen par les pairs (et pour certaines de nos revues, après la formulation d'une recommandation par l'un des rédacteurs adjoints), les commentaires destinés aux auteurs issus de l'examen par les pairs et de la rédaction sont joints à la lettre de décision. Toutes les décisions sont prises par les rédacteurs en chef. Les examens par les pairs guident, mais ne dictent pas, les décisions prises par la rédaction. Les questions financières n'influencent aucunement la prise de décision de la rédaction, car les frais de publication et l'information sur l'admissibilité à des rabais ou exemptions sont recueillis après l'acceptation.

Publication. Les articles acceptés sont publiés accompagnés d'un historique de l'examen par les pairs, soit la date de soumission, la date d'acceptation, la date de publication en ligne et la date de toute correction apportée, s'il y a lieu.

Appels

Les auteurs peuvent faire appel d'une décision de refus de leur manuscrit par la rédaction en suivant les étapes suivantes :

- écrire au rédacteur en chef en utilisant l'adresse courriel de la revue;
- expliquer clairement pourquoi vous n'êtes pas d'accord avec la décision;
- joindre une réponse point par point à tous les commentaires du rédacteur en chef ou de l'examineur;
- fournir de nouveaux renseignements qui ont un lien direct avec la décision.

Les appels seront examinés à la discrétion du rédacteur en chef et sont généralement moins prioritaires que les nouvelles soumissions en cours d'examen. Le rédacteur en chef peut solliciter des commentaires auprès de collègues de la rédaction, d'examineurs ou du directeur de la publication pour guider sa décision. Les décisions prises à la suite d'un appel sont définitives. Les divergences d'opinion concernant le caractère nouveau ou l'intérêt du sujet ne sont pas des motifs suffisants pour faire appel.

Propriété intellectuelle

Droit d'auteur

Par défaut, le droit d'auteur demeure la propriété des auteurs de l'article ou de l'organisme qui le détient. Dans le cas de nos revues en libre accès, les auteurs acceptent au moment de la soumission que leur article soit publié sous la licence Creative Commons Attribution CC-BY s'il est accepté. En ce qui concerne toutes les autres revues, le titulaire du droit d'auteur doit concéder les droits de publication à Canadian Science Publishing au moment de l'acceptation du manuscrit en fournissant :

Politique éditoriale

- les [formulaire d'autorisation de publier](#) dûment remplis, OU
- les [formulaire de publication en libre accès](#) dûment remplis (pour les groupes qui choisissent la publication en libre accès par l'intermédiaire de notre programme LibreArticle).

Cela signifie que :

- chaque auteur qui détient le droit d'auteur doit remplir son propre formulaire;
- chaque auteur dont le droit d'auteur est détenu par un organisme (comme les gouvernements des pays du Commonwealth ou des États-Unis) doit fournir un formulaire rempli en son nom par le signataire de cet organisme.

Les avis de droit d'auteur et les conditions de licence sont publiés avec l'article révisé qui apparaît dans la section e-First et lorsque l'article est publié dans un numéro de la revue (version officielle de l'éditeur).

Les auteurs sont responsables de reconnaître et d'obtenir l'autorisation d'utiliser, de reproduire ou d'adapter tout contenu protégé par le droit d'auteur figurant dans leur article (y compris le texte, les tableaux, les illustrations et autre contenu protégé par le droit d'auteur). L'auteur doit mentionner le créateur du contenu utilisé et indiquer qu'il a obtenu son autorisation.

Prépublication et postpublication

Afin de contribuer à accroître le rayonnement des sciences, nous appuyons la diffusion de nouveaux résultats de recherche avant et après leur publication. Avant la publication, les auteurs peuvent :

- afficher une version préliminaire non examinée par les pairs du manuscrit sur leur propre site Web ou l'inclure dans un serveur de prépublications, un dépôt institutionnel ou dans les archives de l'organisme subventionnaire;
- présenter les travaux à un congrès sous la forme d'un résumé, d'une affiche, d'un exposé ou d'un article, à condition que le manuscrit soumis à la revue renferme du contenu supplémentaire substantiel;
- soumettre leur thèse ou leur mémoire (en tout ou en partie) comme manuscrit et inclure leur manuscrit publié (en tout ou en partie) dans leur thèse ou leur mémoire.

Au moment de la soumission, les auteurs doivent :

- révéler toute présentation de leurs travaux à un congrès et indiquer les détails de l'événement, le cas échéant;
- révéler dans la lettre d'accompagnement l'accessibilité de tout article préliminaire ou publié;
- confirmer dans la lettre d'accompagnement qu'ils détiennent les droits d'auteur de tout document de conférence publié ou ont obtenu l'autorisation du titulaire de ces droits;
- citer la version préliminaire dans le manuscrit.

Politique éditoriale

Nous n'examinerons aucun manuscrit qui a déjà été publié ou qui est en cours d'examen pour publication dans une autre revue.

Après la publication, les auteurs conservent le droit :

- d'afficher la version soumise ou acceptée du manuscrit sur leur propre site Web ou de l'inclure dans un serveur de prépublications, un dépôt institutionnel ou dans les archives de l'organisme subventionnaire, en fournissant un lien vers la version officielle de l'éditeur une fois qu'elle est accessible;
- de reproduire l'article publié à des fins pédagogiques;
- de réutiliser l'article publié (en tout ou en partie) dans d'autres écrits rédigés par eux-mêmes à des fins non commerciales, pourvu que la version officielle de l'éditeur soit reconnue et citée.

Éthique en recherche et dans la production de rapports

Recherche comportant des expériences sur des humains ou des animaux ou des prélèvements de spécimens

Les manuscrits décrivant des résultats de recherches menées sur des êtres humains ou des animaux de laboratoire, ou comprenant des prélèvements de spécimens, doivent respecter les principes ci-dessous et prouver leur application dans la section Méthodes.

- Toute recherche menée sur des humains ou des animaux doit être examinée et approuvée avant le début des travaux par le comité de révision déontologique ou le comité des soins aux animaux approprié de l'établissement où se dérouleront les expériences.
- Tous les sujets humains d'une expérience doivent donner leur consentement éclairé pour participer à une étude.
- Toute recherche menée sur des animaux doit être réalisée selon les [Lignes directrices du Conseil canadien de protection des animaux \(CCPA\)](#) ou le [Guide for the Care and Use of Laboratory Animals](#) (8^e édition, National Academies Press).
- Toute recherche comportant des espèces en voie de disparition ou le prélèvement de spécimens doit être effectuée en conformité avec toutes les lois, lignes directrices et règles applicables.
- Les auteurs doivent obtenir toutes les autorisations de recherche nécessaires avant d'entreprendre les travaux sur le terrain, et les numéros de permis ou de licence de recherche doivent figurer dans le manuscrit.

Politique éditoriale

Essais cliniques

ENREGISTREMENT DE L'ESSAI

Les essais cliniques doivent avoir été enregistrés dans un registre public d'essais cliniques avant le recrutement des patients. Les auteurs doivent fournir le numéro d'enregistrement et le nom du registre au moment de la soumission et dans le résumé du manuscrit. Consulter les [lignes directrices de l'ICMJE concernant l'enregistrement des essais](#) pour de plus amples renseignements.

Nous encourageons les auteurs qui utilisent d'autres plans d'étude (y compris les protocoles d'étude) à préenregistrer leurs travaux dans un registre public.

Les articles qui découlent d'une étude enregistrée doivent déclarer et expliquer toute dérogation au protocole de l'étude.

DÉCLARATION DE PARTAGE DES DONNÉES

Les essais cliniques doivent comprendre une déclaration de partage des données. Selon les [recommandations de l'ICMJE](#), cette déclaration doit indiquer :

- si ce sont des données individuelles de participants anonymisées (y compris les dictionnaires de données) qui seront partagées (« indélicat » n'est pas une réponse acceptable);
- quelles données en particulier seront partagées;
- si des documents connexes supplémentaires seront accessibles (p. ex., protocole de l'étude, plan d'analyses statistiques);
- quand les données seront accessibles et pour quelle durée;
- les critères d'accès aux données (y compris avec qui les données seront partagées, pour quels types d'analyses et par quel mécanisme).

Disponibilité des données

Nous appuyons les pratiques de recherche et de production de rapports qui permettent la reproductibilité des travaux que nous publions. Consulter notre [Politique de disponibilité des données](#) pour de plus amples détails.

Directives relatives à la production de rapports

Nous encourageons les auteurs à rédiger leur article en suivant des directives relatives à la production de rapports d'études. Des directives à jour se trouvent sur le [réseau EQUATOR](#), où ils peuvent consulter l'[organigramme](#) ou l'[assistant intelligent](#) pour déterminer les directives qu'il faut utiliser. Une copie de la liste de vérification des directives dûment remplie peut être soumise avec le manuscrit à titre de données supplémentaires. Il est à noter que certaines de nos revues imposent l'utilisation de directives relatives à la production de rapports d'études; consulter les lignes directrices relatives à la soumission d'articles de la revue.

Politique éditoriale

Équité en matière de sexe et de genre

Nous appuyons les [lignes directrices sur l'équité en matière de sexe et de genre en recherche](#) (Sex and Gender Equity in Research, SAGER) et encourageons les auteurs à inclure les considérations liées au sexe et au genre lorsqu'il est pertinent de le faire. Cela signifie que dans le cas d'études réalisées sur des organismes capables de différenciation de sexe ou de genre, qu'ils soient humains ou non, les auteurs devraient :

- utiliser les termes sexe (caractéristiques biologiques) et genre (éléments façonnés par des circonstances sociales et culturelles) de manière appropriée afin d'éviter toute confusion entre ces deux termes;
- indiquer clairement dans le titre et le résumé à quel(s) sexe(s) ou genre(s) l'étude s'applique;
- mentionner si des différences liées au sexe ou au genre sont envisagées;
- concevoir et mener la recherche de manière à pouvoir révéler des différences liées au sexe ou au genre;
- présenter les données ventilées selon le sexe ou le genre;
- se pencher sur les répercussions possibles du sexe et du genre sur les résultats et les analyses de l'étude.

Race et ethnicité

Nous appuyons la diversité des participants et la collecte de données démographiques solides. Comme la race et l'ethnicité sont des constructions sociopolitiques et non des faits biologiques, les auteurs doivent veiller à :

- utiliser un langage précis et respectueux pour décrire les participants à l'étude et à éviter les termes potentiellement stigmatisants;
- recueillir d'autres types de données qui pourraient expliquer des différences de population (p. ex., âge, sexe, région, statut d'immigrant, revenu, éducation);
- expliquer dans la section Méthodes :
 - la façon dont la race ou l'ethnicité a été définie, et par qui;
 - qui a classé les participants selon la race ou l'ethnicité;
 - la raison pour laquelle la race ou l'ethnicité a été évaluée dans l'étude;
- présenter les données ventilées selon la race ou l'ethnicité dans la section Résultats;
- se pencher sur les répercussions possibles de la race ou de l'ethnicité sur les résultats et les analyses de l'étude.

Édition éthique

Conflits d'intérêts

Nous définissons un conflit d'intérêts comme étant une situation qui pourrait nuire, ou donner l'impression de nuire, à l'exactitude et à la crédibilité du patrimoine scientifique en affectant la

Politique éditoriale

conduite de la recherche, la production de rapports, l'évaluation par les pairs et la publication objectives. Voici des exemples de conflits d'intérêts potentiels (liste non exhaustive) :

- questions financières (p. ex., activités de consultation, emploi, subventions, frais et honoraires, brevets, royautés, détention de parts ou d'actions, financement par l'industrie);
- relations personnelles et professionnelles;
- questions d'ordre politique ou religieux;
- biais scientifique.

Les politiques et processus qui suivent visent à promouvoir la transparence et à permettre aux lecteurs de forger leur propre opinion à propos de biais potentiels.

AUTEURS

Il incombe aux auteurs de divulguer toute relation financière ou autre qui pourrait influencer leur article ou être perçue comme telle. À compter du début de 2020, il sera exigé des auteurs qu'ils fournissent une déclaration d'intérêts concurrentiels et une déclaration de financement au moment de leur soumission. Ces déclarations seront accessibles aux rédacteurs en chef et aux examinateurs au cours de l'examen par les pairs et publiées avec l'article s'il est accepté.

Déclaration d'intérêts concurrentiels

Il incombe aux auteurs de divulguer toute relation financière ou autre qui pourrait influencer leur travail ou être perçue comme telle. À compter du début de 2020, les auteurs devront ajouter une déclaration d'intérêts concurrentiels au cours du processus de soumission et sur la page titre de l'article. Les auteurs qui se posent des questions sur ce qu'ils doivent mentionner sont invités à consulter le [formulaire de déclaration de conflits d'intérêts de l'ICMJE](#).

Déclaration de financement

Il incombe aux auteurs de divulguer le soutien financier reçu pour mener leur recherche. À compter du début de 2020, les auteurs devront ajouter une déclaration de financement au cours du processus de soumission et sur la page titre de l'article. Le nom des organismes subventionnaires indiqué en toutes lettres et les numéros de subvention ou de bourse doivent figurer dans la déclaration.

RÉDACTEURS EN CHEF

Les rédacteurs en chef s'abstiennent de toute participation à l'examen par les paires et à la prise de décision concernant des articles avec lesquels ils sont en conflit d'intérêts ou ont des relations qui posent des conflits potentiels. Lorsqu'un rédacteur en chef est l'auteur d'un article, l'examen par les paires est pris en charge par un collègue de la rédaction et le nom des parties en cause est publié avec l'article.

Politique éditoriale

EXAMINATEURS

Nos revues utilisent *Reviewer Connect* de Publons pour écarter les examinateurs qui se trouvent manifestement en conflit d'intérêts. Les examinateurs devraient s'abstenir d'examiner certains manuscrits si la possibilité d'un biais existe, et doivent communiquer aux rédacteurs en chef toute apparition d'intérêt concurrentiel qui devient apparent au cours du processus d'examen par les pairs.

Inconduite

Canadian Science Publishing et ses revues sont membres du Committee on Publication Ethics (COPE) et respecte ses [principales pratiques](#). Les cas présumés d'inconduite — y compris ceux déposés par des lanceurs d'alerte [directement](#) ou par l'intermédiaire des [réseaux sociaux](#) — font l'objet d'une enquête et sont traités en suivant les [organigrammes du COPE](#). Conformément au [sens le plus large du mot que donne le COPE](#), nous définissons l'inconduite comme étant « toute pratique qui peut nuire à la fiabilité du dossier de recherche en ce qui concerne les résultats, les conclusions ou l'attribution ». Les allégations d'inconduite doivent être portées à l'attention des rédacteurs en chef en passant par le bureau de la rédaction de la revue.

RÉDACTION INVITÉE, ANONYME ET À TITRE GRACIEUX

La rédaction invitée, anonyme ou à titre gracieux n'est pas permise. La rédaction invitée et à titre gracieux est l'inclusion d'une personne dans la liste des auteurs qui ne satisfait pas aux critères d'auteur collaborateur, tandis que la rédaction anonyme exclut de la liste des auteurs une personne qui satisfait aux critères d'auteur collaborateur.

CONFLITS ENTRE AUTEURS

Un désaccord concernant la liste des auteurs d'un manuscrit — ou des modifications qui y sont proposées après sa soumission, son acceptation ou sa publication — doit être résolu entre les auteurs, avec l'aide de leur établissement s'il y a lieu. Lorsque nous sommes informés d'un conflit, nous suivons les [pratiques exemplaires du COPE en matière de paternité](#) et exigeons le consentement de chaque auteur figurant, proposé et omis dans la liste des auteurs avant d'effectuer toute modification.

PLAGIAT

Conformément à l'[Office of Research Integrity \(ORI\)](#), nous définissons le plagiat comme étant « le vol ou le détournement de la propriété intellectuelle et la copie textuelle importante non attribuée de l'œuvre d'une autre personne ». Cette définition englobe :

- **l'autoplgiat ou le recyclage de texte** (lorsqu'un auteur réutilise des parties de ses propres articles déjà publiés pour rédiger un nouvel article, souvent sans citer la source);
- **la reformulation inadéquate ou le microplagiat** (lorsqu'un auteur utilise trop de paraphrases inadéquates et que l'essentiel du manuscrit n'est pas rédigé dans ses propres mots).

Il existe différents degrés de plagiat; cela dépend beaucoup de son importance et de sa position dans le texte et de son attribution. Les revues de CSP utilisent [CrossRef Similarity Check](#) pour

Politique éditoriale

repérer la présence de contenu déjà publié dans les manuscrits, les rédacteurs en chef interprètent alors le rapport en fonction de l'originalité pour déterminer si les cas de recoupement de texte posent problème.

Les recommandations du COPE pour les rédacteurs en chef sont sous la forme d'organigrammes de la prise en charge du [soupçon de plagiat dans le cas d'un manuscrit soumis](#) et du [soupçon de plagiat dans le cas d'un manuscrit publié](#). Les auteurs peuvent consulter le guide *Avoiding Plagiarism, Self-plagiarism, and Other Questionable Writing Practices: A Guide to Ethical Writing* de Michel Roig rédigé pour le compte de l'ORI.

DOUBLE SOUMISSION

Il y a double soumission lorsqu'un même article est en cours d'examen auprès de plus d'une revue à la fois. Les auteurs ont soumis un article à plus d'une revue en même temps ou l'ont soumis à une deuxième revue avant de s'être retirés ou de recevoir un refus de la première. La double soumission est une forme d'inconduite de l'auteur qui gaspille des ressources éditoriales, universitaires et de recherche (le temps et les efforts des employés, du rédacteur en chef et de l'examineur) et introduit le risque d'une publication en double et de litiges en matière de droits d'auteur si deux revues veulent publier l'article.

Les recommandations du COPE pour les rédacteurs en chef correspondent à l'organigramme du [soupçon de redondance de publication dans le cas d'une soumission de manuscrit](#).

DUPLICATION ET REDONDANCE DE PUBLICATION

Il y a duplication de publication lorsqu'à peu près la même étude est publiée dans plus d'une revue. Il y a redondance de publication (appelée aussi segmentation des données, éminçage, plus petite unité publiable et fragmentation induite) lorsque les auteurs divisent inutilement les résultats de recherche d'une même étude en plusieurs publications, et ce, sans attribution appropriée. Les auteurs doivent divulguer les articles connexes dans leur lettre d'accompagnement au moment de soumettre leur manuscrit.

Les recommandations du COPE pour les rédacteurs en chef correspondent à l'organigramme du [soupçon de redondance de publication dans le cas d'un manuscrit publié](#).

FABRICATION ET FALSIFICATION DE DONNÉES

La fabrication de données correspond à l'invention de résultats de recherche. La falsification de données correspond à la manipulation ou à la dissimulation de données de recherche pour disséminer une fausse impression des résultats. Elle comprend également la manipulation d'images.

Les recommandations du COPE aux rédacteurs en chef sont sous la forme d'organigrammes de la prise en charge du [soupçon de fabrication de données dans le cas d'un manuscrit soumis](#) et du [soupçon de fabrication de données dans le cas d'un manuscrit publié](#).

Manipulation d'images

Les images doivent illustrer fidèlement les données originales. Bien qu'une transformation minimale puisse être appropriée, ou même nécessaire, conformément à la [Rockefeller University Press](#), les auteurs ne doivent pas :

- améliorer, obscurcir, déplacer ou retirer un élément précis d'une image ni en introduire un;
- combiner des images provenant de plusieurs sources (différents gels, champs ou expositions) sans les séparer par des lignes de démarcation;
- corriger la luminosité, le contraste ou l'équilibre des couleurs sur une partie de l'image seulement ou à un point tel que l'information est faussée, améliorée ou effacée.

Si la résolution d'une image est de qualité insuffisante pour dépister la possibilité d'une manipulation, les auteurs pourraient être appelés à fournir les données de l'image d'origine. Lorsqu'ils étudient des cas de manipulation possible d'images, les rédacteurs en chef vérifient si la manipulation des images a une incidence sur l'interprétation des données (ce qui constitue une fraude) ou non (ce qui indique une conduite inappropriée) et suivent la [procédure pour traiter les violations des directives relatives aux images](#) du Council of Science Editors (CSE) pour les articles soumis et l'organigramme du COPE sur la [manipulation d'images dans le cas d'un article publié](#) pour les articles déjà publiés.

CONSÉQUENCES D'UNE INCONDUITE D'AUTEURS

Conformément au COPE, les constats d'inconduite d'auteurs peuvent entraîner le refus ou le retrait d'une soumission et la communication de l'inconduite aux établissements des auteurs ou autres organismes de réglementation. Les constats d'inconduite d'auteurs révélés après la publication de l'article peuvent également entraîner la publication d'une correction, d'une rétractation, d'une expression des préoccupations ou d'un avis de redondance de publication (consulter la section « Discussion et corrections après la publication », plus bas).

MANIPULATION DE CITATIONS

La manipulation de citations fait référence à toute pratique délibérée de citations visant à accroître artificiellement le taux de citations ou, par extension, le facteur d'impact de la revue. Cette pratique peut prendre différentes formes.

- La coercition. À un moment donné au cours de l'examen par les pairs, le rédacteur en chef ou l'examineur fait pression sur les auteurs ou exige d'eux qu'ils citent des articles de rédacteurs en chef, d'examineurs ou des revues.
- L'autocitation. Les auteurs citent couramment et de façon excessive leurs propres articles.
- L'échange de citations. Appelé également « cartel de citations », il s'agit de groupes de chercheurs ou d'établissements qui citent davantage les articles des uns et des autres.

Nous condamnons chacune des pratiques décrites ci-dessus tout en reconnaissant que dans certains cas, des citations suggérées par le rédacteur en chef ou l'examineur et des autocitations sont pertinentes. Dans l'évaluation des citations à inclure ou à exclure, les gens doivent tenir compte des sources qui seraient les plus utiles au lecteur qui voudrait en savoir davantage.

Plaintes

On entend par plainte le fait d'exprimer un mécontentement à la suite d'une lacune réelle ou perçue sur le plan de la politique ou du processus ou d'une erreur de jugement grave. Par conséquent, la présente politique s'applique aux plaintes faites à propos des politiques ou des processus des revues ou de publication ou des actions de l'équipe de rédaction des revues.

Nous demeurons ouverts aux commentaires à propos de nos services, car nous nous efforçons d'améliorer sans cesse nos processus.

Les plaintes doivent être transmises au bureau de la rédaction de la revue. Le bureau accusera réception de la plainte dans un délai de deux jours ouvrables, et une première réponse (ou une réponse par intérim) sera transmise dans les deux semaines qui suivent. Si l'auteur de la plainte n'est pas satisfait de la réponse, elle sera transmise au niveau supérieur de façon appropriée.

Discussion et corrections après la publication

Les discussions et les examens approfondis après la publication sont importants pour l'avancement des sciences. Nous appuyons les discussions sur notre contenu publié en offrant la possibilité de soumettre des commentaires et des répliques.

- Les **commentaires** sur des articles de numéros récents d'une revue seront acceptés pour publication s'ils sont courts et de nature technique ou interprétative.
- Les auteurs de l'article commenté sont invités à faire part de leurs réactions; leur **réplique** paraît habituellement dans le même numéro de revue que le commentaire.

Lorsqu'un examen approfondi après la publication repère une erreur importante, des mesures peuvent être prises pour corriger la version publiée en publiant une correction ou une rétractation. D'autres problèmes peuvent justifier la publication d'une expression des préoccupations ou d'un avis de redondance de publication. Ces avis sont publiés dans le prochain numéro de la revue, accompagnés d'un lien bidirectionnel vers l'article en cause et sont accessibles en ligne gratuitement. Consulter les [lignes directrices relatives aux rétractations du COPE](#).

- **Correction** : déclaration d'une erreur importante commise par la revue ou les auteurs. Il ne sera envisagé de publier une correction que si le contenu scientifique en est sérieusement affecté (p. ex., une petite partie d'une publication par ailleurs solide induit en erreur [surtout à cause d'une erreur commise de bonne foi] ou la liste des auteurs ou des collaborateurs est erronée [c.-à-d., omission d'un auteur qui mérite de figurer dans la liste ou inclusion d'une personne ne satisfaisant pas aux critères de paternité]). Les auteurs peuvent être consultés sur la pertinence de publier une correction et le type de correction à publier, mais la décision finale appartient au rédacteur en chef et au personnel de la revue. L'auteur correspondant doit approuver la correction au nom de tous les auteurs en remplissant un nouveau formulaire d'autorisation de publier.

Politique éditoriale

- **Rétractation** : déclaration de résultats invalides à cause de données ou de résultats non fiables ou d'une inconduite scientifique (redondance de publication, plagiat, recherche contraire à l'éthique). Les rétractations indiquent qui rétracte l'article et les motifs de la rétractation (inconduite ou erreur de bonne foi).
- **Expression des préoccupations** : nous pouvons publier une expression des préoccupations si un article fait l'objet d'une enquête pour inconduite de recherche ou de publication ou si aucune preuve concluante ne permet d'indiquer que les résultats ne sont pas fiables.
- **Avis de redondance de publication** : dans le cas d'une redondance ou d'une duplication de publication, nous pouvons publier un avis de redondance de publication si la version publiée dans la revue de CSP a préséance (par la date de publication ou de la licence).

Accès au contenu

CSP assure la publication d'un ensemble de revues en libre accès et par abonnement (hybrides). Les auteurs des revues hybrides peuvent afficher en ligne les versions soumises et acceptées de leur manuscrit ou payer pour permettre le libre accès à leur article.

Le contenu des revues hybrides est accessible aux abonnés institutionnels et individuels. Les personnes qui ne sont pas abonnées peuvent avoir accès au contenu de ces revues sur la base d'un paiement à la carte. Les chercheurs des pays en développement peuvent avoir accès au contenu des revues par l'intermédiaire de [Research4Life](#).

Les auteurs de nos revues hybrides peuvent également avoir les choix de publication suivants :

- [TSpace](#) : le manuscrit accepté est déposé dans TSpace, le dépôt en libre accès de l'Université de Toronto (libre accès vert);
- [Just-IN](#) : le manuscrit accepté est affiché sur le site Web de la revue peu de temps après son acceptation;
- [LibreArticle](#) : les auteurs peuvent payer pour rendre leur article publié (version officielle de l'éditeur) disponible en libre accès (libre accès or).

Pour protéger l'accessibilité permanente du contenu scientifique, le contenu de nos revues est archivé dans [CLOCKSS](#) et [Portico](#).